

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2019675	Date d'inspection Le 24 janvier 2023	
Nom de l'établissement Pré-Maternelle La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio n'a pas été pris, car la prématernelle était fermée, la secrétaire de l'école m'a simplement avisé que la location avait cessé dû au manque de présence des enfants.
En attente de la demande de changement afin de fermer la prématernelle.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2023

Date

original signé par

Sylvie Richardson (l'exploitant n'est pas sur les lieux)

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2023

Date